

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 61 (1969)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Un référendum intempestif  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385555>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Jusqu'ici la FPC n'a malheureusement pas encore bénéficié de l'appui financier de la Confédération. A propos de l'interpellation Schmitt (Genève), du 15 mars 1967, le conseiller fédéral Schaffner avait déjà souligné que les organisations de consommateurs existantes peuvent faire la preuve de leur efficacité; on pourrait donc examiner si la Confédération devrait contribuer et dans quelle mesure, à l'amélioration de la transparence du marché grâce à des tests objectifs de marchandises. *Le Conseil fédéral poursuit cet examen. L'extension de l'activité de la FPC – qui serait dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie nationale – nécessiterait une subvention annuelle de la Confédération.*

Les deux organisations faîtières suisses: la Fondation pour la protection des consommateurs (FPC) et l'Union suisse des consommateurs (USC), ont donné satisfaction au Conseil fédéral qui demandait une meilleure coordination. Le 27 juin 1968, la FPC et l'USC ont institué une Communauté de travail. La coordination des tests est déjà intervenue ces dernières années, les programmes des tests ayant été échangés et harmonisés entre elles. Il n'y a pas eu double travail. L'activité pratique concernant les tests et les travaux relatifs à l'étiquetage des marchandises ont montré que les contacts entre ces deux organisations sont possibles et utiles. La FPC s'occupe principalement des tests de marchandises, tandis que l'USC se charge de l'étiquetage de celles-ci. La Fondation pour la protection des consommateurs travaille également, de temps à autre, avec le Touring-Club Suisse (TCS) et sa section de Zurich.

En 1968, la FPC a effectué des tests dans les secteurs suivants: *petits crédits, détergents pour vitres de voitures, service d'entretien sans vidange/graisse, équilibrage de roue et contrôle de pneu, réparations de carrosseries, aliments préfabriqués, détergents liquides de ménage, produits antigel et aspirateurs-balais. En outre, d'autres analyses ont été mises en train.*

Il intéressera certainement nos lecteurs de connaître les points essentiels de nos tests, ainsi que les principales réactions du public et la façon dont furent réglées les contestations.

## Un référendum intempestif

Sous le titre «Migros, fer de lance de la politique patronale», *Domaine public*, bi-mensuel romand, condamne la démagogie de l'Alliance des indépendants qui vient de lancer un référendum contre l'arrêté fédéral du 27 juin 1969 sur l'économie sucrière indigène. Nous recommandons cette lecture instructive aux travailleurs, spécialement aux syndiqués, intéressés non seulement à la lutte

nécessaire contre le renchérissement du coût de la vie, mais tout autant à la viabilité des sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld, dont dépendent en définitive les conditions de travail des ouvriers et employés.

### *Migros, fer de lance de la politique patronale*

Les porte-parole de l'agriculture, plaidant aux Chambres fédérales en faveur du nouvel arrêté sur le sucre, avaient raison: c'était un des meilleurs dossiers de la paysannerie suisse. Culture de haute productivité, indispensable si l'on veut faire une politique agricole de terre ouverte, nullement excédentaire puisqu'elle ne couvre que le 20 % de la consommation intérieure.

Mais les sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld travaillent à perte. Comment feraient-elles autrement? Elles achètent aux agriculteurs la betterave à un prix correct, mais elles doivent vendre le sucre à un prix en rapport avec le cours mondial, qui est influencé aussi bien par la surproduction des pays équatoriaux que par l'écoulement à des prix de dumping des excédents des pays betteraviers. Aarberg et Frauenfeld supportent donc directement les conséquences d'une abusive concurrence internationale; les 20 millions de subvention de la Confédération (qui d'ailleurs au titre des recettes encaisse le double en taxes douanières sur le sucre) n'y suffisent pas; l'arrêté adopté par les Chambres prévoit donc le prélèvement de 1 à 5 centimes supplémentaires par kilo afin de combler le déficit des sucreries.

C'est contre cet arrêté que Migros lance un référendum. Son succès ne fait aucun doute. Cet automne le peuple tranchera. Il vaut donc la peine d'ouvrir d'emblée le débat, qui n'est pas purement alimentaire, mais qui touche aussi, à partir de cet objet bien précis, à la politique extérieure suisse.

### *Egoïsme*

Les grands problèmes nationaux sont ceux que nous posent le Tiers-Monde et l'Europe.

La Suisse, forte de sa réussite industrielle, du niveau de ses exportations, du volume de ses capitaux, peut jouer la carte du libre-échange mondial. La concurrence internationale fait baisser le prix des matières premières – son industrie y gagne –, pèse sur le prix des denrées ce qui permettra, malgré d'importantes subventions à l'agriculture indigène, d'avoir des prix de consommation avantageux.

Non seulement nous pouvons profiter de l'avantage qui est celui de tout pays hautement industrialisé: acheter des matières premières à bas prix pour exporter des produits auxquels est incorporée une technologie avancée et soumis par conséquent à une concurrence plus réduite, mais en plus nous voulons jouir, nous, petit marché propre à l'écoulement des surplus, des avantages du dumping agricole, que mènent certains pays industrialisés.

Contre l'organisation internationale du marché, contre la mise sur pied d'une agriculture européenne, nous pouvons égoïstement revendiquer le droit de consommer en toutes circonstances aux conditions les plus favorables.

C'est le sens du référendum Migros. Une manifestation type d'égoïsme politique.

Lisez la justification du référendum, donnée par son journal «Construire», pas une seule ligne consacrée aux problèmes du Tiers-Monde, de l'Europe ou même d'une politique agricole suisse cohérente. Il y a une concordance objective, que masquent les prises de bec entre le conseiller fédéral Schaffner et les conseillers nationaux indépendants, entre cette politique-là que Migros porte devant le peuple et celle de la haute industrie suisse, qui redoute toute augmentation de ses charges salariales, donc du coût de la vie et qui joue à fond la carte du libre-échange mondial. Il y a longtemps que le bulletin de la SDES (alias bureau Deonna) mène campagne contre les raffineries de sucre, bien avant que Migros s'en mêle.

Faut-il préciser pour éviter tout malentendu que la lutte contre la hausse des prix est aussi un objectif du monde du travail? A une condition: que le prix bas ne soit pas une spoliation de l'ouvrier, voir dans ce numéro des exemples d'exploitation de main-d'œuvre féminine.

Est opérée ainsi une sorte de division du travail. Nous le relevions déjà dans un commentaire du fichier des grands administrateurs suisses. Ils n'interviennent plus directement, comme députés, dans les affaires de la nation; leur domaine, c'est la politique extérieure commerciale; Migros a pris le relais sur le plan intérieur pour défendre les mêmes objectifs: isolationnisme, libre-échange, exploitation sans vergogne de la position privilégiée de la Suisse.

Ce jugement ne nous fait pas oublier les mérites remarquables de l'entreprise quand elle a osé s'attaquer à de redoutables cartels ou oligopoles; lutte contre les prix imposés, marché de la benzine, etc. Mais aujourd'hui elle montre un autre visage.

### *Et à gauche?*

A gauche règne la confusion. Avant le lancement du référendum, le comité directeur du Parti socialiste a fait savoir qu'il l'appuierait, le moment venu.

Les coopératives de consommation se croient tenues de suivre le train, les socialistes menacés en Suisse allemande par Migros ont peur de passer pour de mauvais défenseurs des consommateurs. Et l'on sent par-dessus tout le poids de la politique zuricoise sur l'ensemble de la politique fédérale.

Naturellement, il ne saurait être question pour nous de suivre la démagogie de Migros, au nom d'une idéologie du consommateur mal

comprise. Mais ce que nous souhaitons surtout, c'est que la campagne référendaire ne se joue pas sur une opposition paysans-citadins, producteurs-consommateurs. Par le biais d'un arrêté de portée modeste, c'est la politique extérieure de la Suisse qui est en question. On ose espérer que les mouvements de jeunes, à l'affût d'une occasion de porter les problèmes du Tiers-Monde devant l'opinion publique, ne manqueront pas d'intervenir dans cette campagne; que la gauche socialiste dépassera l'horizon étroit des querelles de boutiques zuricoises.

Il devrait sur cet objet, si l'on élève le débat, y avoir un reclassement politique entre les libres-échangistes à tous crins (grand patronat et Migros) agissant sous le couvert d'une idéologie de la consommation et les partisans d'une organisation des marchés au service des producteurs de Suisse, et plus encore du Tiers-Monde. C'est la thèse que devrait défendre la gauche socialiste et syndicaliste, pour une fois en accord avec la paysannerie.

En tout cas, il n'y aura pas d'estime pour les tortues qui voudront, sur ce terrain démagogique, courir après le lièvre, en partant après lui!

## Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

### *Congés annuels payés en France*

L'Assemblée nationale et le Sénat français ont adopté, le 16 mai dernier, la loi portant à quatre semaines la durée minimum des congés payés annuels.

En vertu de ce nouveau texte législatif préparé et mis au point encore sous la présidence du général de Gaulle, «le travailleur qui, au cours de l'année de référence, justifie avoir été occupé chez le même employeur pendant un temps équivalent à un minimum d'un mois de travail effectif, a droit à un congé dont la durée est déterminée à raison de deux jours ouvrables par mois de travail, sans que la durée totale du congé exigible puisse excéder vingt-quatre jours ouvrables».

Un deuxième article prévoit que la durée du congé annuel pourra être majorée en raison de l'âge ou de l'ancienneté, selon des modalités qui seront déterminées par convention collective ou accord d'entreprise.

Quelle que soit leur ancienneté dans l'entreprise, les jeunes travailleurs et apprentis âgés de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, ont droit, s'ils le demandent, à un congé de vingt-quatre jours ouvrables. Ils ne peuvent exiger aucune indemnité de congé